

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727  
Dépot légal : à parution

N°1206 du 2 septembre 2014 | [www.libres.org](http://www.libres.org)  
1981-2014 | 33ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



## J'aime les socialistes

Comme notre Premier Ministre a fini par l'avouer à La Rochelle, moi aussi j'aime les socialistes. Mais ce qui semble aller de soi de la part d'un membre éminent du PS vous surprendra sous la plume d'un ayatollah du libéralisme.

J'explique donc mon reniement et mon ralliement.

D'abord voici des socialistes qui se disent libéraux. Le cap qu'ils choisissent maintenant est celui du socialisme libéral. Madame Le Pen, fine observatrice de la vie politique, ne s'y est pas trompée : « Manuel Valls, c'est l'ultra-libéralisme ». En quelques semaines tout est devenu

libéral : la politique dirigiste et keynésienne de l'Europe, le ministre de l'économie venu de chez Rothschild, le déficit budgétaire encore aggravé, les fonctionnaires de l'Education Nationale en sur-nombre. Les efforts que je déploie avec mes amis depuis des décennies n'ont pas été vains : c'est le grand retour des libéraux. Avec un peu de chance, Sarkozy va faire à son tour allégeance, dût-elle lui coûter. Mais pour régner sur l'UMP, il faut montrer patte libérale.

Ensuite, la conversion de Valls est dans la grande tradition de la gauche. En 1974, Georges Marchais l'avouait aussi « Je suis libéral ». >>

### SOMMAIRE DU N°1206

- EDITORIAL** : J'aime les socialistes pp.1-2  
**CONJONCTURE** : Quand le bâtiment va, tout va pp. 3-4  
**ACTUALITES** : La (ou le) ministre a de la poigne p. 4 - L'Europe ne choisit pas la sociale-démocratie p. 5 - Crimée : une nouvelle Bosnie ? p. 5  
**MADE OUT OF FRANCE** : pp. 6-7  
**LU POUR VOUS** : p. 8

### BULLETIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)  
 envoie une liste de courriels pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

**ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4**

M  Mme  Mlle  NOM..... Prénom.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville..... Courriel .....

**aleps**

**ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL**

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

[www.libres.org](http://www.libres.org)

## J'aime les socialistes (suite)

Il faut dire qu'il était en sévère compétition avec un autre grand libéral, Valéry Giscard d'Estaing, inventeur du libéralisme « avancé » (qui consistait à faire avancer le dirigisme et les impôts). En 1992, Pierre Bérégovoy était salué comme « le Pinay de gauche » et formait un gouvernement où siégeaient déjà Ségolène Royal et Michel Sapin, socialistes libéraux convaincus.

Enfin, lorsque le socialisme libéral aura échoué, dans quelques mois ou quelques semaines, on ne me reprochera pas d'être libéral, puisque je pourrai brandir ma carte de socialiste.

Donc, vous l'aurez compris, j'aime les socialistes pour leur duplicité, leur folklore, leur mensonge permanent, leur incurie, leur machiavélisme, leur cynisme, et toutes les facettes de l'art politicien qu'ils prati-

« *Gouverner c'est communi-  
quer, gouverner c'est mentir* »

quent avec un talent achevé. Ils disent n'importe quoi, ils font n'importe quoi et en général ce qu'ils disent est l'inverse de ce qu'ils font, mais comme c'est n'importe quoi, peu importe. Gouverner c'est communiquer, gouverner c'est mentir.

Il est vrai que pour le libéral que je continue à être (rassurez-vous !), il est plus difficile de se battre contre ces socialistes caméléons que contre les bons vieux marxistes qui avaient conçu le Programme Commun de la Gauche en 1973 et l'ont appliqué en 1981. Ces socialistes-là avaient une doctrine, récitaient un catéchisme et s'y tenaient. Ces socialistes-ci sont des girouettes tournant au vent électoral, en quête de majorité au Parlement et, maintenant en quête de majorité dans la majorité. Il est difficile de lutter contre l'Etat pieuvre, mais encore plus difficile quand la pieuvre change de couleur pour tromper sa proie ou sauver sa pitance.

J'ai plus sérieusement démontré, après tant d'autres, pourquoi le socialisme ne pouvait pas être libéral. « Socialisme libéral » est un oxymore, une expression vide de sens et incohérente. Le socialisme est contre la propriété, contre la réussite personnelle, contre les choix individuels ; il soumet l'être humain à un ordre créé par les décrets de faiseurs d'utopie, de technocrates et de dictateurs. Il n'admet pas le libre échange, qui est pourtant le principe de base de l'économie. Il ne connaît que la planification, l'administration. Il imagine qu'une redistribution forcée est de nature à assurer la justice sociale, alors qu'elle pousse à l'irresponsabilité générale et à la spoliation. Il se propose d'inventer l'homme nouveau et organise à cet effet une éducation étatique. Il se réfère à un être humain envieux, dominateur, destructeur de la nature, parce que la société l'a perverti ; une raison suffisante pour mettre en place la société des justes et des égaux.

« *Socialisme libéral : un  
attrape nigauds* »

J'en viens ainsi à une lecture moins optimiste du socialisme libéral. Les socialistes actuels n'ont-ils pas pour habileté suprême de nous faire croire qu'ils ont cessé d'être socialistes, alors que leur attachement au socialisme est toujours intact ? La présence au gouvernement de Christiane Taubira et Najat Vallaud Belkacem n'est-elle pas un gage suffisant pour ceux qui rêvent d'arracher les derniers lambeaux de la société de libertés ? Démanteler la famille, conditionner les enfants, détruire la dignité de la personne humaine, supprimer la propriété : ces objectifs ont-ils été abandonnés par Emmanuel Valls ? Et quand le Premier Ministre flatte les entrepreneurs dans le sens du poil, n'est-ce pas pour poursuivre l'œuvre d'asservissement ?

Tout compte fait, je n'aime pas les socialistes. Ni les caméléons ni les dinosaures.

**Jacques Garello**

## Quand le bâtiment va, tout va

Et quand le bâtiment ne va pas, rien ne va. C'est la situation dans laquelle se trouve l'économie française, puisque le secteur du bâtiment et des travaux publics est celui qui est le plus touché par la crise et le chômage.

En réalité, les difficultés rencontrées par la construction immobilière n'ont rien de conjoncturel, même si certains mettent en cause la baisse du pouvoir d'achat due « à la mondialisation et aux profits des grandes sociétés ». L'effondrement est dû à un événement contingent : la loi Duflot qui a étouffé le marché de l'immobilier, mais il est aussi le résultat d'un choix délibéré fait par tous les gouvernements successifs en faveur du « logement social ».

### L'effondrement est daté

Certes la crise du logement est ancienne en France, aussi ancienne que la préférence marquée par les pouvoirs publics qui ont toujours proclamé que la solution était dans le logement social. Mais l'aggravation est spectaculaire depuis l'annonce, dès juillet 2013, des dispositions prévues par la loi Duflot qui sera finalement adoptée par le Parlement le 20 février 2014. En un an, on a enregistré 22.000 faillites d'entreprises du bâtiment, le nombre de chantiers ouverts a chuté de 20% et le chômage total ou partiel a augmenté d'autant.

Tous les professionnels ont immédiatement dénoncé les méfaits de la loi et aujourd'hui c'est le gouvernement lui-même qui les évoque. Tout se passe comme si on avait voulu assassiner l'immobilier locatif. Parmi les dispositions les plus calamiteuses on aura relevé :

1° l'aggravation de la fiscalité sur la propriété immobilière : les maigres aménagements concédés par le dispositif Scellier en faveur des particuliers qui font construire pour louer sont supprimés (on estime que le Scellier avait permis la mise en chantier de 70.000 logements). Les plus values sont lourdement taxées si les propriétaires n'offrent pas leur logement à la location pendant 22 ans.

2° L'encadrement des loyers : en cas de « tensions anormales du marché locatif », la hausse des loyers sera interdite ou réglée en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL). Un propriétaire qui veut apporter la preuve que les loyers qu'il exige ne sont pas « anormaux » doit trouver 6 références dans la zone considérée pour justifier une hausse.

3° Une « garantie universelle de logement » (GUL) prend le relais de la défunte GRL (Garantie des risques locatifs) qui indemnisait le bailleur au cas où le locataire faisait défaut. La garantie n'a jamais fonctionné, vu le nombre de locataires défaillants. Mais si la GUL prévoit une indemnisation (théorique), elle annihile les possibilités d'expulsion. Cette disposition avait été saluée comme un grand progrès social par la majorité.

### L'encadrement des loyers : de Duflot à Pinel

L'Université d'Été du PS a été l'occasion pour Martine Aubry, Maire de Lille, d'attaquer de front le Premier Ministre et le conflit est appelé à s'enfler. Manuel Valls a « détricoté » (comme on dit) la loi Duflot 2013 pour lui substituer la loi Duflot 2014, encore appelée loi Pinel, du nom de Madame le Ministre du Logement dans le gouvernement Valls II. On revient à ce qui avait été prévu en 2012 : l'encadrement des loyers n'est appliqué qu'à titre expérimental à Paris.

Ce changement déchaîne la fureur de Martine Aubry, des frondeurs et des Verts, qui veulent étendre l'encadrement à toutes les villes qui le souhaiteraient.

Il faut rappeler que cet « encadrement » est une double atteinte : au marché de l'immobilier et au droit de propriété. Elle se joue de la loi de l'offre et de la demande qui fait que le prix augmente en cas de pénurie. C'est l'autorité administrative qui décrète que le marché locatif subit une « tension anormale » qui justifierait le blocage de toute hausse des loyers. Or, le blocage est une des causes de la pénurie, car les investisseurs refusent de s'engager dans une activité qui ne leur apporte aucun profit et beaucoup de tracas (avec la réglementation et la dégradation des rapports locatifs). D'autre part c'est une « nationalisation du droit de propriété » comme l'a dit le sénateur Daniel Dubois. La liberté de gérer son patrimoine disparaît, l'Etat interdit de louer et de vendre en organisant un tir de barrage fiscal contre les successions et les plus values.

### La relance de l'immobilier locatif

La nouvelle doctrine Valls a un autre vice aux yeux de ses détracteurs : elle pourrait enfin mettre le doigt sur les causes profondes de la crise du logement. Aujourd'hui, l'immobilier locatif est en panne parce que construire est hors de portée et hors de prix. La procédure des permis est l'une des plus compliquées, des plus lentes et des plus arbitraires qui soient. >>

## Quand le bâtiment va, tout va (suite)

On envisage d'élargir la validité du permis de construire de 2 à 3 ans. Le prix du terrain à bâtir est exorbitant car la réglementation a créé la pénurie foncière. On va donc accorder des avantages fiscaux à ceux qui signent une promesse de vente de terrain et leur concéder un abattement de 30 % sur la taxation des plus-values. On exonère également les contribuables qui construisent en vue de loger des membres de leur famille. Enfin, la durée de l'obligation de louer pour échapper aux plus-values n'est plus de 22 ans, mais peut être ramenée à 9 ou 12 ans (avec des abattements variables suivant la durée). Si le verrou des loyers saute également, le marché immobilier va enfin ressembler à quelque chose, sa libération, même partielle, sera de nature à stimuler l'investissement locatif.

## Le logement social remis en cause

C'est bien là le plus grave aux yeux de la gauche collectiviste : tout le travail de sape du marché entrepris par les communistes depuis des décennies semble remis en cause. Certes il est question d'alourdir encore les pénalités infligées aux communes qui n'ont pas atteint le quota de logements sociaux prévu par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, loi Gaysot). Mais relancer l'investissement privé pour résorber la crise du logement est en contradiction formelle avec la philosophie de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de Madame Duflot et des collectivistes.

C'est une rupture avec le mythe du logement social. Car c'est bien le logement social qui est à l'origine de la crise et pourtant, les gouvernements successifs n'ont cessé d'y voir le remède, alors que c'était le poison. « La vérité sur le Logement social » est un rapport de 2011 rédigé par Jacques Garello et Nicolas Lecaussin sous le timbre de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI) qui met en évidence que le logement social détruit le logement marchand et fait payer la facture aux contribuables et aux propriétaires. La Commission Européenne instruit actuellement une requête présentée par l'UNPI sur la foi de ce rapport. Ce rapport montrait en conclusion ce qu'il convient de faire pour en finir avec la crise du logement, entre autres : privatiser les HLM, revoir leur financement pour instaurer une vraie concurrence parc public / parc privé, supprimer la loi SRU, abandonner « l'aide à la pierre » pour se concentrer sur « l'aide à la personne », subordonner le maintien dans les lieux de locataires HLM à de strictes conditions de ressources. En fait, il s'agit de rendre le logement au secteur privé et de faire respecter le droit de propriété individuelle. Alors, le bâtiment pourra aller.

## Le (ou la) ministre a de la poigne

*Tout sourire, Najat Vallaud Belkacem montre les dents*

**P**as question pour une femme de montrer le moindre signe de faiblesse. D'ailleurs associer femme et faiblesse est une discrimination sexuelle contre laquelle Najat Vallaud Belkacem ne cesse de lutter.

Elle promet donc aux municipalités qui refuseront de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires de les assigner devant les tribunaux administratifs. Un décret, c'est un décret, et elle rappelle que « *l'organisation du système scolaire est une décision de l'Etat et seulement de l'Etat* ». On ne badine pas avec le monopole. Il s'agit sans doute d'un coup

d'épée dans l'eau, compte tenu de l'opposition des deux tiers des Français à cette géniale réforme et des coûts que représentent les activités « périscolaires » aux municipalités déjà endettées. Mais il est bien confirmé que, même en sociale-démocratie, l'école est la chose du gouvernement, les enfants sont la propriété de l'Etat et les parents n'ont qu'à suivre.

Quant à la théorie du genre, notre ministre nie son existence. Elle n'y voit qu'une invention de ceux qui s'opposent à l'égalité filles-garçons. A en croire ses déclarations sur le plateau de Télématin, hier matin, il ne s'agirait pas de

promouvoir « l'indifférenciation sexuelle », mais de donner aux filles toute la place qu'elles méritent dans la vie professionnelle et familiale. Quant aux garçons, il faut « leur apprendre à se respecter » : formule sophistiquée qui ne manque pas d'étonner. Najat a déploré les critiques et moqueries dont elle est victime à cause de ses cheveux courts : la « mode garçon » est une expression à proscrire et ce genre de réflexion doit cesser ! Nous voici donc rassurés : Najat Vallaud Belkacem tiendra tête à ceux qui coupent les cheveux en quatre et veulent voir le mal partout. L'Etat veille à l'éducation et à la moralité. •

## L'Europe ne choisit pas la sociale-démocratie

*Malgré les efforts de François Hollande, Donald Tusk présidera le Conseil*

La duplicité ou la confusion des socialistes français s'exerce dans les affaires européennes. Tandis que Manuel Valls se déclare en faveur de la réduction des déficits, François Hollande a mobilisé les sociaux-démocrates européens samedi dernier, à la veille du sommet européen, pour exiger un changement de cap au niveau européen et organiser une relance de la croissance. A Paris, c'est la rigueur, à Bruxelles on voudrait l'assouplissement. Fait significatif : c'est Pierre Moscovici, le ministre qui a présenté deux budgets en déficit de plus de 3% et a demandé deux moratoires, qui ira à Bruxelles en qualité de contrôleur des budgets européens.

Il y a pourtant une logique dans cette schizophrénie socialiste, puisque les deux discours s'articulent : nous faisons tout ce que nous pouvons pour faire des réformes significatives et réduire

la dépense publique (Valls), mais nous n'y arrivons pas et il faut revoir la copie européenne (Hollande).

Dans cet esprit, F. Hollande avait réuni à l'Elysée, à la veille de la conférence de Bruxelles, l'internationale européenne des sociaux-démocrates, avec le semillant Matteo Renzi et quelques autres gouvernants sociaux-démocrates, venus de Belgique, d'Autriche, de Croatie, de Malte, de Slovaquie, de République Tchèque, etc. Le vice-chancelier allemand SPD et le Président du Parlement européen étaient aussi de la partie.

Cette ligue n'a pas impressionné le clan conservateur. Le Président de la Commission Jean-Claude Juncker, la chancelière Angela Merkel et les autres ont fait un choix qui confirme le cap actuel de la discipline budgétaire en éliminant Donald Tusk, Premier Ministre Polonais, à la tête du Conseil Européen où il succèdera

au très effacé Van Rompuy.

Donald Tusk passe pour un néo-conservateur, associant un libéralisme économique assez strict et une tradition morale et sociale assez rigide. Il a mené son pays à la réussite économique : croissance soutenue, chômage réduit et désendettement. Il a rejeté l'euro et a donné au zloty une valeur très stable. Germanophone, tout le rapproche de la Chancelière. Il a la sympathie des eurosceptiques, bien qu'il ait largement bénéficié de la manne européenne. Donc, ce n'est pas Bruxelles qui se mettra à l'heure de Paris, mais Paris qui devra se mettre à l'heure de Bruxelles. Encore faut-il souhaiter que les nouveaux dirigeants de l'Union Européenne infléchissent la politique dans le sens de la liberté, alors qu'à cette heure c'est la réglementation qui a triomphé. L'Europe doit s'éloigner de la tentation sociale-démocrate. •

## Crimée : une nouvelle Bosnie ?

*Va-t-on abandonner les sanctions économiques pour une intervention militaire ?*

Cette semaine sera peut-être décisive pour le règlement du conflit ukrainien. Elle a commencé dimanche par la menace de nouvelles sanctions économiques contre la Russie brandie par le Conseil des Ministres de l'Union Européenne. C'est une évolution importante : jusqu'à présent, les Européens étaient divisés sur les sanctions. Mais Angela Merkel a pris les choses en mains et n'a pas voulu que les Américains apparaissent comme les seuls arbitres et défenseurs de la paix en Europe (un point sur lequel le Vatican s'était clairement exprimé).

La nouvelle équipe européenne en place a obligé les hésitants à

se rallier au principe de nouvelles mesures et Barak Obama a salué la fermeté unanime de l'Union.

Mais jeudi prochain une réunion de l'OTAN tenue à Paris pourrait aller plus loin que les sanctions économiques. D'une part, les sanctions n'ont pas été très efficaces à ce jour et les pays qui commercent avec la Russie mesurent le coût de l'embargo pour leurs entreprises. D'autre part, la Russie est maintenant engagée militairement, il ne fait plus aucun doute que les troupes russes interviennent ouvertement pour s'opposer à l'armée ukrainienne.

Si la Russie veut la guerre, reste à savoir qui la mènerait dans l'autre camp. L'Ukraine, même assistée

par les Américains, voire les Européens (dont les Polonais qui ne croient pas aux sanctions économiques), est dans l'incapacité d'arrêter l'Armée Rouge. Il se trouve donc que seule l'OTAN serait en mesure de stopper l'invasion russe. Le principe d'une intervention militaire des forces de l'OTAN sera-t-il retenu jeudi ?

On peut rappeler que c'est l'OTAN qui a finalement mis fin à la guerre de Bosnie, qui s'est prolongée de 1991 à 1995 et a fait près de 100.000 morts (dont 35.000 civils), après des massacres, des déportations, des camps, des destructions, qui auraient pu être évités si les Occidentaux avaient pris plus tôt leurs responsabilités. •

## **Halte au chauvinisme !**

*Dans cette nouvelle rubrique je souhaite rompre avec le « made in France » pour faire le tour des réformes libérales qui ont été réalisées avec succès hors de notre pays et que nous devrions bien importer, quitte à les adapter à notre situation.*

*Ces informations devraient être utiles à notre classe politique, en panne d'idées, et à ceux des Français qui ignorent le vrai libéralisme et seront heureux de le découvrir.*

*Comme vous le comprenez, il est normal de commencer cette semaine par l'école.*

**Jacques Garelo**

## **Les bons scolaires**

Connus encore dans les pays anglo-saxons sous le nom de vouchers, popularisés par Milton Friedman, les bons scolaires sont en usage aujourd'hui dans une dizaine de pays dans le monde entier et d'Etats américains.

La plus vieille expérience a été menée dès 1917 en Hollande. A cette époque, une guerre scolaire entre établissements privés et publics tournait à la guerre civile. L'Etat a décidé de faire la balance égale entre les deux et de prendre en charge les coûts de l'enseignement en dotant les familles de bons scolaires remis à l'école choisie par les parents. Ces bons sont remboursés par l'Etat et les écoles les plus fréquentées ont ainsi un budget plus conséquent. Toutes les écoles sont-elles admises au système ? Elles doivent satisfaire à des critères d'effectifs (nombre d'enfants par classe) et de niveau (testé par des examens nationaux obligatoires à la fin du primaire et du secondaire). La valeur des bons est parfois variable avec la situation de famille ou le profil de l'enfant ; par exemple les bons destinés à des foyers à faible revenu ont un supplément de 25 % et à des familles immigrées de 90 %.

En revanche, les établissements recevant des bons n'ont qu'une très faible autonomie pédagogique : les qualifications et les salaires des enseignants sont fixés par l'Etat, les programmes sont nationaux, même si 120 heures annuelles sont laissées au choix.

Le modèle hollandais a des variantes ailleurs : par exemple l'accès du système aux établissements est plus facile si on se limite à des règles d'hygiène, de sécurité et de moralité. Le contrôle des niveaux peut se faire à l'occasion de concours d'admission dans d'autres établissements ou dans les universités.

Les bons scolaires ont donc pour principal mérite de donner le choix des établissements aux familles en les libérant de toute contrainte financière, et d'établir ainsi une certaine concurrence. Sont venus au système, suivant des modalités variables : la Colombie, la Nouvelle Zélande, la République Tchèque, le Danemark.

## **La privatisation de l'enseignement**

Privatiser, c'est évidemment briser le monopole de l'Etat en matière d'enseignement. La privatisation peut être partielle et ne concerne que des établissements naguère publics où l'on décide de passer à une gestion privée. Qui décide ? Dans le système anglais de l'opting out lancé du temps de Tony Blair, c'est un accord entre parents, enseignants et administrateurs de l'établissement qui donne à l'établissement son autonomie de gestion. Cette autonomie est très large, elle porte sur les programmes, le recrutement et la rémunération du personnel. Mais l'expérience anglaise s'est heurtée à l'imprécision des modes de financement.

L'Etat continue à participer, mais les parents sont obligés de mettre au pot pour assurer l'équilibre. Le véritable modèle de privatisation est à rechercher aujourd'hui en Suède. Après avoir longtemps rejeté la réforme, les syndicats ont finalement conclu que les enseignants avaient tout intérêt à ne plus être fonctionnaires : plus de liberté et de créativité pédagogiques, des carrières individualisées, une mobilité assurée. La gestion devenue privée obéit aux lois du marché et de la concurrence : les programmes sont libres, tout comme les droits d'inscription. L'Etat ne joue plus qu'un rôle de filet social, avec des bourses au mérite pour les familles qui n'ont pas les moyens de payer la scolarité. Actuellement il y a liberté de créer des établissements privés, de forme juridique variable : associations, fondations, voire même entreprises privées lucratives. En Suède, l'enseignement a cessé d'être un service public.

## Les charter Schools

Par certains côtés on s'approche du modèle suédois. Des établissements créés librement par des parents et autres personnes insatisfaites de l'école publique ordinaire vont jouir d'une totale autonomie de gestion. Mais ces initiatives s'inscrivent dans un objectif fixé en commun par les établissements et les pouvoirs publics : il y a un contrat (une « charte ») qui détermine quels sont les buts spécifiques que l'on doit atteindre pour justifier le paiement par les deniers publics des coûts de l'enseignement. Les buts peuvent être différents : accueillir des enfants handicapés (ou surdoués), enseigner le sport ou la musique, intégrer des minorités ethniques, recueillir les enfants des rues (c'est ce que Giuliani a réalisé à Harlem). Chaque école a ainsi son propre visage et n'est pas soumise aux autorités scolaires locales, l'essentiel est d'assurer sa mission. C'est ce type d'écoles qui est en train de se multiplier actuellement aux Etats Unis. Le mérite ici est une adaptation très précise aux besoins et aux capacités des enfants. Les familles sont associées au succès de ces opérations

## Les crédits d'impôts

Comme les vouchers, ils règlent le financement des établissements scolaires, mais en donnant aux familles davantage de pouvoir encore, puisqu'elles vont recevoir de l'argent en fonction de leurs revenus et des droits d'inscription de leurs enfants.

La famille contribuable va bénéficier d'un abattement fiscal sur son impôt sur le revenu. Si elle n'est pas soumise à cet impôt elle reçoit du percepteur la somme correspondante (c'est un « impôt négatif »).

La variante importante de cette technique consiste à en faire bénéficier non plus les particuliers parents d'élèves, mais des entreprises, fondations et associations qui reçoivent, elles aussi, des exemptions ou abattements pour les investissements qu'elles réalisent dans un établissement d'enseignement. Ces généreux donateurs sont incités à donner aussi de leur temps et de leur compétence pour améliorer la qualité de l'établissement. Ce « scholarship tax credit program » est en place dans huit Etats (Arizona, Floride, Géorgie, Indiana, Iowa, Oklahoma, Pennsylvanie, Rhodes Island).

## L'enseignement et l'Etat

Les pratiques évoquées et les politiques menées sont d'un degré variable sur l'échelle qui mesure les relations entre l'enseignement et l'Etat :

- 1° L'Etat crée, finance et contrôle entièrement les établissements d'enseignement ;
- 2° L'Etat finance et contrôle des établissements qui peuvent être privés ;
- 3° L'Etat finance des établissements librement créés et gérés ;
- 4° L'Etat finance des familles libres du choix des établissements ;
- 5° L'Etat aide financièrement des familles et des enfants en difficulté ;
- 6° L'Etat ne s'occupe pas de l'enseignement, les parents ou les communautés s'en chargent.

## L'impôt sur les successions : une fausse bonne idée

Pierre Bessard • Victoria Curzon-Price • dir.

### L'impôt sur les successions

Une fausse bonne idée



INSTITUT LIBÉRAL

Sous la direction de Pierre Bessard et Victoria Curzon-Price

Nous avons eu l'occasion de vous présenter un ouvrage récent « Au chevet du système de santé » de Pierre Bessard et Antoine Crespo publié par l'Institut Libéral de Lausanne, dirigé par Pierre Bessard, un ami de l'ALEPS (et signataire de notre Manifeste). L'Institut récidive, avec un ouvrage consacré aux successions, dont Jean Philippe Delsol a fait la synthèse.

L'Institut libéral toujours très actif en Suisse, vient de publier un petit livre facile à lire et fort instructif sur « L'impôt sur les successions- Une fausse bonne idée ». Ce livre a été écrit à plusieurs mains sous la direction de Pierre Bessard et Victoria Curzon-Price, membre du Conseil d'administration de l'IREF.

Il intervient au moment où la Suisse est au cœur d'un débat sur ce sujet avant une prochaine votation sur un projet tendant à instituer un impôt fédéral sur les successions pour tous au-delà d'un certain montant de fortune alors qu'aujourd'hui l'impôt sur les successions relève de la décision des cantons et que beaucoup d'entre eux n'ont pas institué ce type d'impôt ou du moins en ont exonéré les transmissions en ligne directe.

Cet ouvrage dénonce l'atteinte à la liberté des cantons que représenterait l'institution d'un impôt fédéral en soulignant que c'est précisément la décentralisation fiscale en vigueur en Suisse, au niveau des cantons et communes proches des habitants, qui protège ce pays d'une fiscalité excessive. Mais plus généralement il souligne combien un tel impôt constitue une entrave à la propriété et au droit naturel selon lequel chacun doit pouvoir disposer de ses biens légitimement acquis et les transmettre librement à ses enfants ou à qui il veut. C'est surtout vrai quand les revenus nécessaires pour procéder à l'acquisition des biens en question ont déjà été assujettis à de nombreux impôts et taxes. Et c'est plus vrai encore dans les pays comme la Suisse ou la France où existe déjà un impôt annuel sur la fortune. L'accumulation de charges fiscales sur le capital nuit à l'investissement et donc à l'économie. Victoria Curzon-Price conclue que multiplier ainsi les impôts revient à tuer la poule aux œufs d'or. Une leçon et un bon argumentaire que nous devrions retenir en France.

**Jean Philippe Delsol**

*L'Impôt sur les successions, une fausse bonne idée, sous la direction de Pierre Bessard et Victoria Curzon-Price, Institut Libéral de Lausanne, 2014*

LE FIGARO · fr  
**FIGARO VOX**  
Débats, opinions, controverses

### Non, le gouvernement Valls 2 n'est pas libéral

C'est sous ce titre que Figaro Vox publie aujourd'hui un article de Jacques Garello qui dénonce l'inconsistance de la politique « sociale libérale », avec les arguments que vous aurez trouvés dans son éditorial.

Il est intéressant de voir les citations que le Figaro a mises en valeur :

*Le mot traduit le désarroi de la classe politique mais aussi de l'opinion publique, voilà pourquoi il est bienvenu. Mais quel sens peut-il avoir dans le contexte actuel et quel écho concret peut-il avoir ?*

*Le libéralisme ne se ramène pas à la liberté économique, il a une dimension politique et éthique qui lui donne sa vertu. Il est limitation du pouvoir politique et garantie des droits individuels, dont le droit de propriété, il est conforme à la nature de l'être humain, à sa capacité créatrice, et à sa volonté de vivre en harmonie avec les autres.*

*A supposer que les promesses suivent les discours, ce que le Premier Ministre a souhaité, ce n'est pas la révolution libérale, c'est la collaboration entre l'Etat et les entreprises. Le discours n'est pas libéral, il est colbertiste.*

Il y a tout lieu de craindre que cette analyse soit lucide et que dans quelques mois on fasse porter aux libéraux la responsabilité d'un nouvel échec du socialisme. Marine Le Pen a alimenté cette crainte en proclamant une nouvelle fois, hier au soir dans le journal de TF1, que la politique actuelle était celle de « l'ultralibéralisme ».

[Cliquer ici pour lire l'article](#)



## Conférence régionale de European Students For Liberty

13 septembre 2014  
Théâtre des Deux Anes  
100 Boulevard de Clichy PARIS 75019

Cette conférence rassemblera des étudiants libéraux et des orateurs de renom : Pierre Bessard, président de l'Institut Libéral de Lausanne, Laurent Carnis, James Lark, Gaspard Koenig et Damien Theillier .

La participation est gratuite. Informations et inscriptions [www.europeanstudentsforliberty.org](http://www.europeanstudentsforliberty.org)